

Population active par:

- b) Sex et groupe d'âge: oui
- c) Branche d'activité économique (industrie): oui
- d) Profession: oui
- e) Situation dans la profession: oui
- f) Niveau d'instruction: oui
- g) Durée du travail: non
- h) Autres caractéristiques: oui

Réf. a): L'âge est défini en termes d'année de naissance.

Réf. h): Le recensement a également rassemblé des informations sur les revenus réguliers des personnes interrogées et la fréquence, la durée (en minutes) et les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, au moment du recensement, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. Les membres des forces armées sont inclus dans la définition.

b) Emploi: Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» toutes les personnes qui, au moment du recensement, exerçaient une profession contre rémunération ou des avantages en nature. Dans l'agriculture on inclut les membres de la famille participant à des activités ainsi que les agricultrices pourvu qu'ils soient principalement impliqués dans des travaux agricoles. Les étudiants travaillant à temps partiel étaient exclus de la définition.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes de leur travail;
- iv) les travailleurs saisonniers qui ne sont pas au travail durant la morte-saison;
- v) les membres permanents des forces armées;
- vi) les conscrits (service militaire ou civil);
- vii) les apprentis et les stagiaires;
- viii) les personnes temporairement mises à pied (bénéficiant d'un lien formel avec l'emploi).

Seules les personnes appartenant à la catégorie i) peuvent être identifiées séparément.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes inscrites, au moment du recensement, dans des agences pour l'emploi comme demandeurs d'emploi à la recherche d'un premier ou d'un nouvel emploi. Les étudiants en quête d'un travail étaient exclus de la définition. Il est indiqué que les personnes devant ultérieurement démarrer un travail et les personnes temporairement mises à pied (sans lien formel avec l'emploi) sont incluses dans la définition.

7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ont été classifiés par profession et d'après le niveau d'instruction. Seules les personnes pourvues d'un emploi ont été classifiées par branche d'activité économique et d'après la situation dans la profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): On a demandé aux personnes pourvues d'un emploi de préciser l'industrie (branche d'activité économique) pour laquelle elles travaillaient ainsi que le nom et l'adresse de l'entreprise, de l'organisme ou de l'association les employant. Pour coder la branche d'activité économique, on a utilisé 700 groupes de la classification des activités du Bureau central des statistiques de la République de Slovénie en vigueur au moment du recensement. Cette classification n'est pas directement comparable avec la CITI. Cependant, sur la base d'une combinaison entre les réponses et les estimations, des liens peuvent être établis avec la CITI-rév.2 au niveau des branches (1 chiffre).

b) Profession: On a demandé aux personnes de spécifier le type de travail accompli. Pour coder la profession, on a utilisé la classification des professions du Bureau central des statistiques de la République de Slovénie en vigueur au moment du recensement. Cette classification n'est pas directement comparable avec la CIP. Cependant sur la base de diverses données, des liens peuvent être établis avec la CIP-88 au niveau des grands groupes (1 chiffre).

c) Situation dans la profession: Pour coder cette variable, 5 groupes ont été utilisés: salarié; propriétaire ou co-propriétaire (entreprise); propriétaire ou co-propriétaire (établissement de type artisanal); travailleur indépendant; travailleur familial non rémunéré.

d) Niveau d'instruction: Pour coder le niveau d'instruction, on a utilisé 13 niveaux de la classification nationale.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pas de différence majeure avec le précédent recensement.

Le recensement pilote de 1998 a mesuré l'activité économique des personnes en se basant sur la question: «Êtes-vous (une seule réponse):»

- i) Salarié (d'une société, d'une entreprise, d'un organisme, d'un patron à son compte, d'un travailleur indépendant, d'un agriculteur);
- ii) Salarié de votre propre entreprise;
- iii) Travailleur, commerçant à son compte;
- iv) Travailleur indépendant;
- v) Agriculteur;
- vi) Aide familial (dans une exploitation agricole familiale, une entreprise ou un commerce familial);
- vii) Chômeur, en quête d'un premier emploi et enregistré auprès d'une agence pour l'emploi;
- viii) Chômeur, à la recherche d'un nouvel emploi et enregistré auprès d'une agence pour l'emploi;
- ix) En rupture d'emploi du fait de l'accomplissement du service militaire, de l'exécution d'une peine de prison;
- x) Ménagère;
- xi) Enfant, élève d'une école primaire ou secondaire, étudiant;
- xii) Incapable de travailler du fait de l'âge, de la maladie ou d'une invalidité;
- xiii) Retraité;
- xiv) Autres, non inclus de 01 à 13 (préciser). »

9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs du recensement ont été publiés dans de nombreuses publications dont: «1991 Census of the population, Households, Housing and Agricultural Holdings in the Republic of Slovenia - Final data: Statistical information No. 173 (July 1992)» et «No. 189 (July 1992): population by activity and sex, Economically active population, by industry». La liste complète des publications se trouve dans: «Results of Surveys - Census of the population, households, housings and agricultural holdings in the Republic of Slovenia in 1991, No. 617 (1994)».

L'organisme responsable de ces publications est le Bureau des statistiques de la République de Slovénie, Vozarski pot 12, Ljubljana.

Les résultats du recensement ne sont pas disponibles sous d'autres formes.

TADJIKISTAN

Se reporter à la description méthodologique du recensement de population mené en 1989 par la Fédération de Russie.

REPUBLIQUE TCHEQUE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Czech Statistical Office, Sokolovska 142, 18604 Prague 8 Karlín.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1950, 1961, 1970, 1980 et 1991. La présente description se réfère au recensement de population de 1991 (qui a eu lieu le 3 mars).

3. Champ du recensement:

a) Territoire couvert: Ensemble du pays.

b) Personnes couvertes: Ensemble de la population résidant en permanence dans le pays et les nationaux vivant en permanence à l'étranger; les membres des corps diplomatiques et les membres de l'armée soviétique ainsi que leurs proches sont exclus de la définition.

4. Période de référence:

A minuit entre le 2 et le 3 mars.